ville de PÉRONNAS

2026/131

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 aout 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par l'amicale des classes en 4 et 9 représentée par Madame Nathalie RICHONNIER, le 9 Octobre 2026 pour l'organisation d'une vente de cassoulet, assimilée à une vente au déballage devant la Boucherie Larçon à PÉRONNAS, le samedi 07 Novembre 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Nathalie RICHONNIER de l'amicale des classes en 4 et 9 de Péronnas est **AUTORISÉE** à effectuer une vente au déballage.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra devant la Boucherie Larçon à PÉRONNAS le :

Samedi 07 Novembre 2026

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– Madame Nathalie RICHONNIER de l'amicale des classes en 4 et 9 – 853 Route de St André à PÉRONNAS.

– Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 13 Octobre 2026

Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PÉRONNAS (AIN)